

Taxe d'apprentissage 2026

Le droit de demain se forme aujourd'hui.
Soutenez la Faculté de droit et
science politique avec votre taxe
d'apprentissage



Faculté
Droit et Université
science politique de BORDEAUX

La Faculté en chiffres :



8082 étudiants

sur 4 campus en
Nouvelle- Aquitaine



1 Capacité en droit



600 Intervenants
professionnels



1 Licence générale
offrant
>13 parcours en L3



257 Enseignants -
chercheurs



3 Licences
professionnelles



12 Parcours ouvert
à l'apprentissage



1 Certificat de
Science criminelle

> 3 Licences professionnelles
> 9 parcours de M2



4 Prépas concours



16 Diplômes
d'université

- > École nationale de la Magistrature
- > École des avocats Aliénor
- > Métiers de l'exécution des peines
- > Police



La Faculté de droit et science politique de l'Université de Bordeaux a à cœur de proposer à ses étudiantes et étudiants une formation exigeante, ouverte sur les évolutions du monde juridique et les réalités professionnelles.

La taxe d'apprentissage constitue un soutien essentiel pour accompagner le développement de nos formations, renforcer nos projets pédagogiques et favoriser l'insertion professionnelle de nos diplômés.

En choisissant de soutenir notre faculté, vous contribuez directement à la formation des juristes et professionnels de demain.

Nous vous en remercions sincèrement.

Pascal COMBEAU

Doyen de la faculté de droit et science politique

Comment verser votre taxe ?

Vous affecter votre solde de la taxe d'apprentissage via la plateforme SOLTéA développée par la Caisse des dépôts et Consignations (CDC):

- 1/ S'inscrire à partir du mois de mai 2026 sur [Net-Entreprises](#) pour obtenir les codes de connexions à [SOLTéA](#).
- 2/ Désigner les bénéficiaires du solde de la taxe d'apprentissage
Déclarer votre montant au titre de la masse salariale 2025 à l'Urssaf ou à la MSA via la DSN (Déclaration Sociale Nominative) en mai 2026.

Sur SOLTéA: désigner la Faculté de droit et science politique grâce à notre code UAI: 0333247A

- 3/ Informer l'établissement en retournant la promesse de versement à l'adresse suivante : taxe.apprentissage.droit@u-bordeaux.fr.



Comment est utilisée votre taxe ?



Nos formations habilitées à recevoir la taxe d'apprentissage :

Capacité en droit

Licences professionnelles

- Métiers du Notariat
- Activités juridiques : Métiers de l'assurance
- Contentieux et recouvrement

Masters 2 regroupés sous 14 mentions

- Droit privé : 6 parcours
- Droit des affaires : 8 parcours
- Droit notarial
- Droit de la propriété intellectuelles : 2 parcours
- Droit social : 3 parcours
- Droit pénal et science criminelles : 6 parcours
- Justice, Procès et Procédures : 2 parcours
- Histoire du droit et des institutions : Culture juridique
- Droit de la santé
- Droit : LExFI
- Droit international : 6 parcours
- Droit européen : 4 parcours
- Droit public : 6 parcours
- Science politique : 4 parcours

Contact

Pauline Cerf

0556842978

taxe.apprentissage.droit@u-bordeaux.fr

En savoir +

droit.u-bordeaux.fr